

COMMUNE DE LE THIEULIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015

Sur convocation en date du 1^{er} septembre 2015, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 10 septembre 2015 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier,

Absente excusée : RIGUET Alain donne pouvoir à SCHMIT Philippe
DOMANGE Franck donne pouvoir à HALLOUIN Elisabeth

Secrétaire de séance : Monsieur PANIER Olivier

Elisabeth HALLOUIN, 1^{er} adjoint explique que Monsieur SCHMIT aura 30 mn de retard, elle ouvre donc la séance de conseil municipal.

I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays Courvillois a pris la compétence « organisation, mise en œuvre et gestion des activités périscolaires, organisées dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ainsi que les mercredis. Cette compétence fera l'objet d'une délibération qu'il faudra prendre lors d'un prochain conseil municipal parce-que les statuts de la Communauté de Communes ont été modifiés.

Point sur la piscine, le bilan de participation de cette année n'est pas en conformité avec la météo. Concernant la couverture, ils sont toujours en attente du permis de construire. La communauté de Communes a passé un marché et il paraîtrait que L'entreprise ne pourra pas respecter le marché qu'elle a passé.

II. FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS COMBRAY ET DU PAYS COURVILLOIS

Monsieur le Maire explique que par délibérations en date du 8 juin 2015 et du 15 juin 2015, les conseils communautaires des communautés de communes du Pays de Combray et du Pays de Combray ont demandé la fusion de leurs deux communautés de communes.

Par courrier en date du 14 août 2015, Le préfet vient d'adresser à la commune le projet de périmètre engageant cette procédure, accompagné d'un rapport explicatif et d'une étude d'impact budgétaire et fiscal.

Conformément à l'article L. 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de l'arrêté, reçue le 17 août 2015, pour se prononcer sur :

- le projet de fusion
- les statuts
- la catégorie et le siège de la future communauté
- la composition du futur conseil communautaire

Après avoir examiné le projet de fusion, les statuts, la catégorie et le siège de la future communauté, la composition du futur conseil communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- ◆ émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de fusion,
- ◆ émet un avis favorable à l'unanimité sur les statuts,
- ◆ émet un avis favorable à l'unanimité sur la catégorie et le siège de la future,
- ◆ émet un avis favorable à l'unanimité sur la composition du futur conseil communautaire.

III. TRAVAUX DE SECURITE DU BOURG

La commune de Le Thieulin a décidé de mettre en place un aménagement de sécurité sur le CD128 entre l'entrée du bourg en venant de la D923 et jusqu'à l'école primaire. Cette décision fait suite à un contrôle de vitesse effectué par les services du conseil général d'Eure et Loir en janvier 2014 où il a été constaté que 85% des véhicules étaient en excès de vitesse ainsi qu'à une pétition des habitants de cette rue enregistrée en avril 2014. Le projet consistera en la création d'un rond-point à l'entrée du village suivi de 2 chicanes ainsi que d'un plateau de surélévation. Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire de consulter des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet et mandate Monsieur le Maire pour qu'il lance la consultation et un dossier d'appel à projet.

Elisabeth HALLOUIN explique que suite à la demande du Conseil Départemental, il serait nécessaire de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité. Le Maire a donc fait appel au service de Yannick Empereur qui a déjà travaillé sur des projets communaux et connaît donc bien la commune. Celui-ci nous a proposé un devis à 3 167.00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le devis de maîtrise d'œuvre de Yannick Empereur pour les travaux d'aménagement de sécurité du bourg pour un montant de 3 167.00 € HT et autorise le Maire à signer le devis

IV. POINT SUR LE PERSONNEL

Elisabeth HALLOUIN explique que les contrats de Sylviane COICHOT ainsi que celui de Julien DARREAU n'ont pas été reconduits. Sylviane COICHOT, dont le contrat s'arrêtait le 31 août a été remplacée début septembre par Christine HERMELINE qui a signé un contrat CUI/CAE de 20h semaine. Celle-ci sera mise à disposition du SIVOP le temps du remplacement du congé de maternité d'un de leur personnel. Pour se faire rembourser cette prestation, il convient de signer une convention avec le SIVOP. Concernant le contrat avenir pour remplacer Julien DARREAU, la commune a fait appel à la mission locale de Nogent le Rotrou et a eu des difficultés pour obtenir des candidats, seules 2 personnes ont été reçues, aucune candidature émanant de la commune. Quentin CHESNOT, jeune de 20 ans résidant à Manou, sera pris à l'essai pour 15 jours. Il est nécessaire de désigner un tuteur, Eric PAFFRATH se propose.

V. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Monsieur Le Maire fait un point sur la rentrée scolaire :

- ◆ 150 enfants
- ◆ 7 classes
- ◆ 139 enfants inscrits au restaurant scolaire
- ◆ 61 enfants inscrits aux TAP sur Courville
- ◆ 30 enfants inscrits au codage informatique
- ◆ 13 enfants inscrits à la sieste

Il indique que Nathalie BISSERE a quitté l'école et a été remplacée par Laure SICLAIT elle-même remplacée par Noémie GUIARD (ancienne enseignante de l'école des Corvées les Yys qui a fermé fin juin)

Il y a quelques soucis d'adaptation pour le transport, beaucoup de demande à la carte et des chauffeurs pour le car jaune qui changent sans cesse

VI. PARTICIPATION RACCORDEMENT

La commune procède à la réalisation des branchements d'eau et demande une participation des travaux réalisés. Monsieur Le Maire informe qu'il a été procédé à un raccordement et à un branchement chez M. Mme DE GRACIA Karine rue Neuve.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de demander une participation pour travaux réalisés d'un montant de 3 546.72 € TTC chez Mme DE GRACIA Karine rue Neuve

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Recensement de la population 2016

Elisabeth HALLOUIN informe que la Commune de Le Thieulin est concernée en 2016 par le recensement de la population. Il y a donc lieu de nommer :

- un agent recenseur qui sera en contact direct avec la population et sera chargé de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants
- un coordonnateur communal qui sera chargé de la mise en place de l'organisation du recensement, mise en place de la logistique, organisation de la campagne locale de communication, l'encadrement et le suivi de l'agent recenseur. Cette personne sera l'interlocutrice privilégiée de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Il est proposé de nommer Madame BLIN Christine en qualité de coordonnateur communal, le conseil accepte à l'unanimité. Il sera nécessaire de trouver un agent recenseur, il serait souhaitable que les recherches s'orientent vers un habitant de la commune, un jeune qui aurait besoin de travail de préférence et faisant preuve de discrétion. Nous attendons l'accord de Mme Rachel VINET qui avait déjà tenu ce rôle en 2011. Le conseil donne pouvoir au maire pour trouver l'agent recenseur.

2. Travaux d'éclairage public

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau réalisé par le SDE28 au hameau de Villemaigne, il a été décidé, lors d'un précédent conseil, de créer un réseau d'éclairage public comprenant la pose de 7 points lumineux. Il y a lieu d'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE pour un montant total HT de 14 997.00 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 14 997.00 € HT, à l'unanimité des présents et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents

3. Toiture rue du Blottier

Suite à une fuite d'eau importante dans le séjour du logement n°4 au 12 rue du Blottier, une expertise a été faite, il s'avère que la toiture est défectueuse et que celle-ci est à refaire dans son intégralité.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, autorise le maire à consulter l'entreprise ATL du Thieulin, l'entreprise Jean-Jacques ROUSSEAU du Thieulin et l'entreprise LEROY VINCENT de Chuisnes. Le Conseil Municipal autorise également le Maire à retenir l'entreprise la mieux disante pour un montant maximum de travaux de 20 000.00 € TTC

4. Achat Véhicule communal

Monsieur Le Maire rappelle que l'ancienne voiture communale a été vendue en début d'année et qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule. Son renouvellement doit être envisagé rapidement. Un véhicule de type Pick-up ou Tolé pourrait convenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide d'acquérir un véhicule utilitaire neuf ou d'occasion pour un montant total maximum de 6 000.00 € HT. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires en vue d'acquérir ce véhicule et donc à signer tout document concernant cette affaire (certificat de vente et demande d'immatriculation).

5. Fonds de Solidarité Logements

Monsieur le Maire rappelle que la commune cotise au Fonds de Solidarité Logement. L'adhésion est annuelle. La cotisation annuelle est de 3.00 € par logement social présent sur la commune soit un total de 21.00 € pour l'année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte l'adhésion au FSL.

6. Banquet du 11 novembre

Monsieur le Maire indique que le repas des anciens se tiendra, comme d'habitude, le 11 Novembre prochain, à partir de 12 h à la Salle des Fêtes. Monsieur le Maire informe que le repas est offert aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnels et aux conseillers municipaux. Fait-on encore appel cette année au traiteur Bruneau de La Loupe ? Après discussion, le conseil municipal décide de consulter le traiteur Bruneau.

7. Noël

Il est décidé de maintenir le spectacle de Noël le dernier jeudi avant les vacances de Noël (17 décembre 2015) destiné aux enfants de la commune de Le Thieulin.

8. Danse country

L'animateur de danse country présent à la St Fiacre, fera une démonstration pour la commune de Le Thieulin vendredi 18 octobre pour voir si certains habitants sont intéressés, une communication papier sera faite ainsi qu'une publication sur le site internet

9. Tour de table

Alain RIGUET demande s'il est possible d'acheter une grande échelle pour la commune. L'achat est validé.

Luc CHRETIEN demande si le pot de peinture rouge permettant de peindre les poteaux incendies avait été acheté, la réponse étant négative, Luc propose d'aller l'acheter lui-même, un bon d'achat chez DELAVALLEE lui sera préparé

Carole BARTHET informe que des ronces débordent de partout, Monsieur Le Maire répond que l'employé communal va prendre ses fonctions lundi 14 septembre et se chargera de couper les ronces.

Des habitants lui ont demandé quand la commune posséderait internet haut débit. Le Maire n'a pas la réponse à cette question, mais ça ne sera pas dans l'immédiat

Nadine MARTIN informe qu'une camionnette rouge cache la visibilité rue du Lavoir lorsque l'on vient de la rue du Poirier.

Eric PAFFRATH indique qu'il a broyé l'herbe derrière les maisons rue des Prés du Moulin